**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

**Herausgeber:** Université de Lausanne, Faculté des lettres

**Band:** - (1999)

**Heft:** 2

**Artikel:** Sébastien Castellion : entre liberté et servitude

**Autor:** Skupien Dekens, Carine

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-870364

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# SÉBASTIEN CASTELLION : ENTRE LIBERTÉ ET SERVITUDE.

Sébastien Castellion, traducteur peu connu de la Bible au XVIe siècle, a tenté d'introduire dans la servitude imposée par la traduction un espace de création littéraire pour rendre le message biblique plus compréhensible. Il semble que les deux genres — imitation et création — soient incompatibles dans ce domaine sensible. Pour la plupart des traducteurs de l'époque, la lettre, autant que l'esprit des Saintes Écritures, est inspirée et n'admet donc aucune interprétation. Pour Castellion, seul l'esprit est dépositaire du message divin, ce qui lui permet de traiter la langue biblique avec une liberté qui le fera unanimement condamner.

La traduction considérée comme cas extrême de l'imitation[1] impose à son auteur une soumission totale. Cette idée, loin d'avoir été toujours admise[2], apparaît comme un *topos* dans les préfaces des traducteurs à partir des années 1540. Comme le montre très bien L. Guillerm, le traducteur prend alors conscience

---

1. Luce GUILLERM, « L'Auteur, les modèles et le pouvoir ou la topique de la traduction au XVIe siècle en France », *Revue des Sciences Humaines*, 180 (1980), p. 6.

2. Voir la liberté des traducteurs du Moyen Âge : « Il semble bien que l'on ait rarement eu, avant la fin du Moyen Âge, le souci historique et philologique de laisser ou de retrouver l'œuvre d'un auteur sous la forme exacte que celui-ci avait voulu lui donner. Suivant une idée généralement répandue, tout écrit destiné à instruire est perfectible et du moment qu'on le transcrit et qu'on le traduit, on ne voit aucune raison pour ne pas le modifier au goût du jour ou l'améliorer en le complétant à l'aide de renseignements puisés à d'autres sources ». Jacques MONFRIN, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII-XIVe s.*, Paris : Klincksieck, 1964, p. 218.

de sa nécessaire servilité face à un modèle doté de la supériorité de la *propriété* de l'œuvre originale et du lustre de l'*invention*. La traduction, travail sans gloire, s'oppose donc absolument à l'invention, lieu de liberté et de création.

Parmi toutes les œuvres à traduire, il y en a une dont la supériorité est telle que l'acte de traduction tient presque du sacrilège : je veux parler de l'Écriture Sainte. Sans m'arrêter au problème immense du choix de la langue vulgaire pour traduire la Bible, je voudrais analyser le choix qu'a fait Sébastien Castellion d'un français bien particulier pour traduire la Bible, choix qui lui a valu une condamnation générale, autant par les Réformés que par les Catholiques.

Sébastien Castellion est un cas à part parmi tous les traducteurs de la Bible du XVIe siècle. On dit de lui aujourd'hui qu'il était « le seul traducteur de la Bible en français qui soit, pour le XVIe siècle, réellement innovateur[3]». Ce réformé savoyard, ancien disciple et ami de Calvin, chassé de Genève par le grand réformateur pour cause de divergences d'opinion (notamment sur le traitement à réserver aux hérétiques), fut correcteur d'imprimerie, puis lecteur et professeur de grec à l'université de Bâle où il mena une existence misérable mais conforme à sa conscience. Ses deux traductions de la Bible, l'une en latin, publiée en 1551, et l'autre en français, en 1555, furent les œuvres de sa vie. L'une comme l'autre provoquèrent un immense scandale à leur parution. Concentrons-nous sur un aspect de la Bible en français.

L'entreprise de Castellion poursuit un but précis, transmettre la parole divine « aux idiots » (au sens de « gens peu instruits »):

> Quant au langage Francois, j'ai eu principalement égard aux idiots, e pourtant ai-je usé d'un langage commun e simple, e le plus entendible qu'il m'a été possible[4].

Ceci pour deux raisons. Premièrement, les traductions en français parues jusqu'alors n'étaient presque pas compréhensibles : la langue employée était en effet tellement teintée de latin, de grec

---

3. Betty CHAMBERS, *Bibliography of French Bibles : Fifteenth and Sixteenth Century French-language Editions of the Scriptures*, Genève : Droz, 1983, citée par Pierre-Maurice BOGAERT, *Les Bibles en français, Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, Maredsous : Brepols, 1991, p. 82.

4. Sébastien CASTELLION, *La Bible nouvellement translatée*, Bâle : Jehan Hervage, 1555, « Avertissement touchant ceste translation ».

et d'hébreu (pour les rares traductions d'après les textes originaux[5]) qu'elle en devenait obscure. Deuxièmement, la lettre de l'Écriture Sainte étant considérée comme inspirée, les traducteurs n'avaient pas pu l'interpréter suffisamment pour rendre accessible à l'homme simple le message biblique.

Il y avait donc deux tâches à accomplir : inventer une langue véritablement française, dépourvue des résidus des langues savantes :

> Et pour cette cause, au lieu d'user de mots Grecs ou Latins qui ne sont pas entendus du simple peuple, j'ai quelque fois usé de mots Francois, quant j'en ai peu trouver : j'en ai forgé sur les Francois par necessité e les ai forgés tels qu'on les pourra aisément entendre [...][6].

et transposer (et non plus seulement traduire servilement) la langue biblique — avec son contexte culturel, historique et géographique particulier.

> Quant aux mots a part, la difficulté est le plus souvent en ceux qui signifient choses, desquelles il est peu souvent fait mencion, ou desquelles il est seulement fait mencion, en telle sorte que par la sentence on ne peut savoir ce que c'êt : comme la plupart des noms des arbres, herbes e bêtes : item êt mots des ouvrages des hommes, desquels ouvrages la facon se change par succession de tems, ou est diverse en diverses nacions : comme sont les habillemens, e vaisseaux, e outils. De tels mots maintes fois nous ne savons bonnement qu'en dire, non plus que d'ici a mill'ans on ne saura que veut dire palletot, casaquin, vertugalle, martingalle, mandone [...] beaucoup moins si la langue francoise se perd comme l'Ebraique e autres, tellement qu'elle ne soit plus qu'en papier e encre[7].

Cette citation nous montre l'extraordinaire lucidité du traducteur qui compare des mots tirés du texte biblique à certains mots modernes, désacralisant ainsi le texte révélé pour mieux montrer l'importance d'une prise en compte du contexte culturel.

Ces deux tâches, inventer une langue française non savante, et transposer les éléments culturels dans un contexte parlant pour le simple peuple, tenaient donc plutôt d'un travail de création, de

---

5. Notamment celles de LEFEVRE D'ETAPLES (1530) traduite de la Vulgate, OLIVÉTAN (1535), CALVIN et ses ministres (1540, 1546), Robert ESTIENNE (1552) traduites des textes originaux.

6. S. Castellion, *La Bible*, « Avertissement touchant ceste translation ».

7. *Ibid.*

l'invention d'une œuvre propre, que de l'imitation servile et encore moins de la traduction. Il y avait là un mélange des genres que les contemporains de Castellion n'étaient pas près d'accepter dans le domaine biblique.

Le problème qui se pose à nous est donc de comprendre comment un auteur aussi scrupuleux que le pauvre lecteur de grec de l'université de Bâle, qui a vécu misérablement par fidélité au message évangélique et à sa conscience, comment un homme aussi profondément croyant a pu s'octroyer une telle liberté dans sa traduction des Écritures.

Pour répondre à cette question, il faut se pencher sur les deux paratextes que Castellion a placés entre la dédicace et la traduction de la Bible elle-même, « Le moyen pour entendre la Sainte Écriture » et « Avertissement touchant cette translation ».

Le premier des deux textes commence ainsi :

> Ainsi que l'homme êt fait du cors e de l'ame, tellement que le cors êt le logis de l'ame : ainsi les saintes écrittures sont faites de la letre e de l'esperit, tellement que la letre êt comme une boite, gosse ou coquille de l'esperit. [...] Ainsi les méchans peuvent bien voir la letre, e ouir les mots des saintes écrittures, que c'êt qui êt raconté, comandé ou défendu : mais quant a l'esperit de la letre, e où c'êt que veut aller ferir la pensée de Dieu, les méchans n'y entendent rien, à cause qu'ils n'ont pas l'esperit de Dieu qui parle : tout ainsi que les bêtes n'ont pas l'esperit de l'homme qui parle, pour pouvoir entendre ses parolles[8].

Dans le second texte, on lit :

> Item quant a ce que ês prophetes je declare quelques propheties, comme seroit en Esaie d'Emanuel, de Cyrus, de Senacherib, e autres, je ne veux pas pourtant dire qu'il n'y ait quelque sens plus caché e spirituel, ains declaire les choses corporelles, e qui nous sont montrées par parolles, ou par ce qui s'en est ensuivi : je laisse les choses spirituelles qui y sont cachées, a ceux auxquels Dieu aura plus donné de son esperit[9].

Pour Castellion, la distinction est claire entre la lettre — la cosse, la boîte, purement humaine, « corporelle » écrit-il — et l'esprit des Saintes Écritures, Paroles révélées à respecter absolument, lieu où Dieu parle. Ayant établi cette dichotomie, le traducteur va alors disposer d'un espace de très grande liberté sans

---

8. S. Castellion, *La Bible*, « Le moyen pour entendre la Sainte Écriture ».
9. S. Castellion, *La Bible*, « Avertissement ».

toucher à la règle d'absolue fidélité au message qu'il s'est donnée. Son travail sur la lettre sera le lieu de sa liberté et donc le lieu où il pourra apporter au texte sa part de « valeur ajoutée » comme le remarque L. Guillerm[10]. Le risque de blasphème semble donc a priori écarté par le traducteur puisqu'il ne touche en rien à l'essence du message, s'interdisant même d'en expliquer le sens :

> Par ces parolles de l'Apôtre on peut entendre que le sens e esperit de l'écritture ne peut être comprins par art, ou science, ou engin, ou mémoire, ou entendement d'homme quelconque. Ce sont choses spirituelles, lesquelles autre que l'esperit même, qui les a fait écrire, ne peut entendre ou enseigner. Parquoi moi qui n'ai pas l'esperit prophétique (car aussi n'ai-je pas tant étudié en humilité, qu'ês letres e sciences humaines) ne touche guaire en mes annotacions les choses spirituelles, sinon entant qu'il êt besoin pour entendre le train e suite du propos[11].

Ainsi donc, la « déclaration » et la « translacion » qui visent à transmettre le plus fidèlement possible le message biblique « aux idiôts », lieux de la liberté de Castellion, se développeront dans un esprit de totale servitude à l'inspiration divine des Écritures[12].

Malheureusement pour lui, cette liberté dans la servitude ne sera absolument pas comprise par ses contemporains. En effet, ce n'est pas sa volonté d'«être entendible aux idiôts» qui pose problème, mais les choix opérés pour apporter la Révélation divine aux simples qui lui sont reprochés. Voyons quelques exemples des qualificatifs employés pour désigner Castellion et sa traduction française afin de mieux comprendre le mécanisme de la réaction des détracteurs.

La plupart des critiques qu'on peut lire (que je n'ai pas toutes reproduites ici) touchent avant tout l'homme et ses divergences d'opinion qui le mettent au rang des hérétiques et ne nous renseignent pas sur la traduction. Par exemple Bèze et Calvin, dans la Préface à leur traduction de Genève, 1560, écrivent :

---

10. L. Guillerm, « L'auteur, les modèles », p. 14.

11. S. Castellion, *La Bible*, « Avertissement ».

12. O. Millet écrit : « Sa traduction [...] érigeait ainsi la traduction en français compréhensible et la pratique audacieuse du néologisme sémantique en norme d'une fidélité absolue au message de la révélation ». Olivier MILLET, « Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance », in *Actes du colloque organisé à l'université de Nancy II, 23-25 mars 1995*, Genève : Slatkine, p. 373-87, p. 381.

> Maintenant Satan a trouvé autant de translateurs qu'il y a d'esprits légers et outrecuidez qui manient les Écritures et trouvera encore désormais de plus en plus, si Dieu n'y pourvoit par sa Grâce. Si on demande quelque exemple nous en produirons un qui servira pour plusieurs, c'est à scavoir la translation de la Bible latine et française mise en avant par Sébastien Castellion, homme si bien cognu en ceste Église, tant par son ingratitude et imprudence que par la peine qu'on a perdu après luy pour le réduire en bon chemin, que nous ferions conscience non seulement de taire son nom (comme iusqu'ici nous avons fait) mais aussi de n'advertir tous chrestiens de se garder d'un tel personnage comme instrument choisi par Satan pour amuser tous esprits volages et indiscrets.

D'autres citations du même tonneau n'apporteraient que leur lot d'injures et n'avanceraient pas notre réflexion.

Quant aux remarques sur la version française de la Bible, elles peuvent porter

1) sur le lexique :

Henri Estienne écrit en 1566 que Castellion « effrent l'autorité de la saincte et sacrée parole de Dieu » dans la recherche systématique de « mots de gueux » et de termes destinés à « amuser les lecteurs à rire[13] ».

2) sur le ton :

> Certainement s'il y eut onc une espreuve d'ignorance conjointe avec une témérité effrontée, jusqu'à se jouer de l'Écriture sainte, et l'exposer en risée, tout cela se trouvera ês translations et escrits de celuy dont nous portons tel témoignage à notre grand regret[14].

3) sur la manière dont Castellion comprend l'autorité des Écritures :

> J'ay omis un autre monstre [...] c'est un nommé Sebastian Chasteillon [...] il tourna ou renversa plustost toute la Bible en latin et en françois avec une impudence et ignorance si vilaine, que ce seroit merveilles comme il se peut trouver des hommes qui s'y délèctent, n'estoit que la nouveauté est tousjours agréable à tous esprits ambitieux [...]. Il mit au devant de sa traduction une epistre [...] par laquelle sous ombre de prescher

---

13. Henri ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhubert, Paris, 1879, p. 199-200.

14. Jean CALVIN et Theodore DE BEZE, *Nouveau Testament*, Genève, 1560, Préface.

> charité, il renverse l'authorité des Éscritures, comme obscures et imparfaites pour nous renvoyer aux revelations particulières, c'est à dire, aux songes du premier resveur qui voudra se montrer[15].

En fait, je pense que cette dernière remarque sous-tend toutes les autres. Ce sont bien les déclarations de Castellion dans les textes que nous avons brièvement analysés qui sont mises en cause : « il renverse l'authorité des Éscritures, comme obscures et imparfaites », c'est-à-dire, susceptibles d'être retravaillées par un traducteur non inspiré. Les grands Réformateurs n'ont pas supporté le parti pris fondamental de Castellion, à savoir le respect absolu de l'esprit seulement et non de la lettre des Saintes Écritures. Les critiques émises contre le vocabulaire, trop populaire, trop dialectal, contre les techniques choisies par Castellion pour être compréhensible, le sont en réalité contre la liberté que le traducteur s'est octroyée face au Texte Sacré. Il s'agissait d'un sacrilège dont la forme importait peu (en effet, les rares critiques portant sur des passages précis ne résistent pas à l'examen philologique) mais dont l'objet, la Parole de Dieu même, ne pouvait en aucun cas souffrir.

Il semble donc que le travail du traducteur, particulièrement du traducteur de la Bible, soit absolument incompatible avec la création littéraire. Quelles qu'en soient les raisons, aussi solide qu'en soit le fondement idéologique, il n'y a pas de place pour la liberté dans cette exercice de servilité absolue. Pour avoir voulu être trop fidèle au message biblique, contenu dans l'esprit et non dans la lettre des Saintes Écritures, Sébastien Castellion s'est forgé non seulement des mots mais aussi une technique de traduction trop modernes pour son époque, et a commis la faute impardonnable de vouloir mélanger création et imitation, liberté et servitude. Et cette faute-là lui a attiré l'opprobre de Calvin et de ses contemporains. À nous donc, aujourd'hui, de réhabiliter le génial traducteur et d'en faire un précurseur.

Carine SKUPIEN DEKENS
Université de Neuchâtel

---

15. Théodore DE BEZE, *Biographie de Calvin*, cité par P.-M Bogaert, *Les Bibles en français*, p. 86.